



CLINIQUE POUR LA PERSONNE AGEE

Année :

Iatrogénie médicamenteuse chez la personne âgée - FORMATION

Réf. : QALGR02D



Compétences Visées

Prévenir la iatrogénie dans la prise en charge médicamenteuse de la personne âgée.

Objectifs, Contenus

Identifier les risques de iatrogénèse médicamenteuse chez la personne âgée

- Les facteurs de risque liés à l'âge.
- Les conséquences du vieillissement sur l'action et l'administration des médicaments.
- Les particularités pharmacocinétiques et pharmacodynamiques des médicaments chez la personne âgée.
- La polypathologie et la polymédication.
- Les erreurs médicamenteuses liées aux facteurs de risques sociaux, environnementaux, à une mauvaise utilisation des médicaments et aux médicaments.

Connaître les recommandations de bonnes pratiques

- Le plan clinique et biologique (ANSM).
- Les principes de bonnes pratiques gériatriques : PMSA (HAS).
- L'arbre décisionnel de prescription chez la personne âgée (VIDAL 2019).

Savoir reconnaître les risques d'effets indésirables des principales classes thérapeutiques utilisées en gériatrie

- Les recommandations de bonnes pratiques ANSM par classe thérapeutique.
- Le programme-pilote de la HAS : améliorer la prescription de psychotropes chez le sujet âgé.
- Le programme AMI Alzheimer : Alerte et Maîtrise de la Iatrogénie des neuroleptiques dans la maladie d'Alzheimer.

Identifier les différentes étapes du circuit du médicament en EHPAD

- Les principes de la dispensation et les engagements du pharmacien.
- Les médicaments détenus au sein d'un EHPAD.
- Les règles de bonnes pratiques pour la préparation des médicaments.

Définir les responsabilités de l'IDE et de l'AS dans le cadre de l'administration des médicaments

- Le cadre juridique.
- Les principes à respecter lors de l'administration.
- Le suivi thérapeutique : évaluation de l'efficacité et tolérance.

Appréhender le cadre réglementaire et les obligations de la pharmacovigilance

- La définition.
- Les obligations en matière de déclaration.

Développer des axes d'amélioration dans la gestion des médicaments en EHPAD

- La gestion de la qualité et les documents relatifs au circuit du médicament.
- La grille d'autoévaluation et le plan d'actions.

Formation Intra

Personnes concernées

Médecin, pharmacien, infirmier, aide-soignant.

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Valeur ajoutée de la formation

La formation s'appuie sur des temps de partage et d'analyse des pratiques à partir des problématiques des professionnels. Une grille d'autoévaluation des pratiques, mise à la disposition des participants, permet d'élaborer un plan d'actions d'amélioration dans le cadre des recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Prérequis

- » Repérage en amont de la formation des protocoles existants sur le circuit du médicament.
- » Réflexion en amont sur les types d'erreurs médicamenteuses rencontrées.

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 31 : Bon usage des médicaments
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux: 3.6.5: HAS (2022).

Voir aussi

- [Politique du médicament : la définir et l'animer](#)
- [Administration des médicaments : collaboration de l'aide-soignant](#)